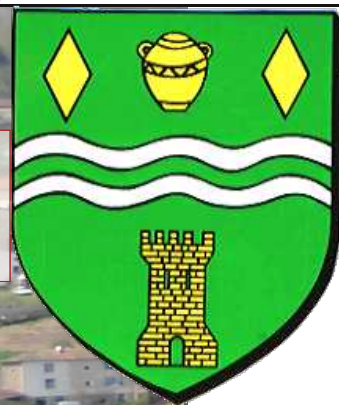




CHAMBOST MAGAZINE n° 95



BULLETIN MUNICIPAL

de

CHAMBOST-LONGESSAIGNE

Août - Septembre - Octobre 2011



SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Le travail des commissions	2
Comptes rendus des conseils municipaux	3 - 7
Au fil des jours	8 - 9
Informations diverses	9 -12

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Après un début d'été aux ambiances exotiques grâce à la présence des jeunes volontaires internationaux, nous retrouvons un quotidien plus ordinaire qui remobilise les élus autour de différents chantiers.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la Mairie ont bien avancé puisque seules les pièces du bâtiment initial restent à rénover. Nous envisageons une fin de travaux en décembre, ce qui devrait nous permettre d'organiser une cérémonie d'inauguration à la fin de l'hiver. En attendant, n'hésitez pas à pousser la porte pour découvrir votre nouvelle maison de la commune.

Cette rentrée marque aussi le démarrage des travaux d'agrandissement du cimetière. Comme il se devait, nous avons procédé à la réalisation de sondages du sous-sol. Et, fort heureusement, nous n'avons pas eu de mauvaises surprises qui auraient pu nous obliger à revoir le projet ou à envisager des frais supplémentaires. Le maître d'œuvre nous présentera prochainement des esquisses de plan.

Je suis par ailleurs enchantée de vous signaler que le travail avec Mme LOISEAU-BUHOT, maître d'œuvre

retenue pour la révision du PLU est enclenché. Cette démarche demande une grande mobilisation à laquelle vous serez associés au stade des consultations.

La phase d'études pour la création du lotissement au lieu-dit « Le Garel » s'achève. Et, prochainement, nous allons commencer les démarches pour la rénovation de la salle polyvalente.

Je tiens aussi à vous signaler que les élus s'efforcent de trouver des solutions adaptées pour sécuriser le cheminement des piétons au sein du village. A plusieurs reprises, nous avons été alertés par des comportements inadmissibles d'automobilistes irresponsables. Certes, il nous est possible d'améliorer les aménagements pour la sécurité de tous mais je pense que vous comprendrez aisément qu'il serait tout de même plus facile de compter sur une attitude plus citoyenne des conducteurs.

*Le Maire
Marie-Luce ARNOUX*

Le travail des commissions

Commission bâtiments

Mardi 22 septembre, la Mairie a changé de peau avec le transfert des services (poste, secrétariat, bureau du maire, archives) dans les nouveaux bâtiments. Il aura fallu un an de chantier, pas moins de quarante réunions de travail avec l'architecte, les artisans et les élus de la commission bâtiments, pour aboutir à une livraison presque complète, puisqu'il reste encore à réaménager l'ancien secrétariat en point repas et l'ancienne poste et le hall d'entrée en salle de réunions pour les associations.

On voit sur le montage, le secrétariat, le coin informatique pour

le public, avec le meuble cadastre, la salle des archives et le hall d'entrée qui sert de salle d'attente. Sous la dalle de la terrasse, toute une surface (garages, locaux techniques, chaufferie bois granulés), a été aménagée et permettra à notre équipe d'employés municipaux, de disposer de nouveaux espaces de stockage.

L'enveloppe financière affectée au projet, a été tenue dans les limites imparties. Elle sera détaillée lors d'un prochain bulletin, à réception de la dernière tranche de travaux de réaménagement de l'ancienne Mairie.

Yves BARD



Comptes rendus des conseils municipaux

Le 07 juillet 2011 :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. BARD. BASTION. COQUARD. DELORME. DUMAS. GAREL. GERBOUD. GROSMOLLARD. PAVERO. REYNARD. ROCHAND. SOLEYMIEUX. VIANNAY.

Membres du CCAS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. DUMAS. GROSMOLLARD. YVOREL. PACCARD. ROCHAND. GAREL. LE GLOANEC.

• **QUESTIONNAIRE DIAGNOSTIC AGENDA 21** : En présence des membres du CCAS et de Mlle Aurélie Chaize, chargée de mission pour l'Agenda 21 à « Chamousset en Lyonnais », il a été procédé au renseignement du questionnaire relatif au diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche d'Agenda 21. Ce questionnaire avait été préparé par le comité de pilotage et il a pour objectif de permettre à chaque commune de faire un état des lieux de son implication au niveau des quatre piliers du développement durable (social, économie, environnement, citoyenneté). Ce diagnostic sera élaboré sur chacune des communes de « Chamousset en Lyonnais ». Il ne s'agit pas de mettre les communes en concurrence mais bien de leur permettre de mesurer leur marge de manoeuvre.

• **ECOLE** : Mme le Maire demande au conseil municipal une entrave à l'ordre du jour afin de s'exprimer auprès des parents d'élèves présents dans la salle de réunion qui ont demandé ce jour même par le biais d'un courrier à être entendus par le Conseil Municipal. Mme le Maire explique que la demande des parents arrive très tardivement du fait entre autres d'un ordre du jour très conséquent. Elle fait part de l'importance qu'elle donne à l'expression des parents au sujet de la vie scolaire mais explique que cette démarche ne se présente pas au bon moment en référence au calendrier scolaire et au sein d'une instance qui n'est pas la plus adaptée à recueillir des doléances à ce sujet. Elle rappelle que le Conseil d'école qui a cette vocation s'est réuni à plusieurs reprises dans l'année, que les élus membres de la commission « Vie scolaire » ont pu participer aux différents débats. Ils ont pu ainsi observer les divergences d'opinions et recueillir un certain nombre d'éléments. Mme le Maire insiste sur le fait que le Conseil Municipal et le Maire n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur l'équipe enseignante, seuls l'Inspecteur Départemental et l'Inspecteur Académique ont ce pouvoir et qu'il appartient aux parents de les solliciter si besoin. Elle précise que les élus n'ont pas pour mission et compétence d'entendre d'éventuels griefs qui pourraient être tenus à l'égard des enseignantes. La municipalité est là pour offrir aux élèves des conditions d'accueil optimales sur le plan matériel (locaux et fournitures) et peut renforcer cette démarche en mettant à disposition du personnel municipal (les deux ATSEM et les deux agents d'entretien) et c'est dans ce cadre uniquement qu'elle engage sa responsabilité. Mme le Maire tient malgré tout à informer les parents et le Conseil Municipal qu'elle s'est entretenue avec l'Inspecteur Départemental et qu'elle a adressé un courrier à l'Inspecteur Académique pour lui exprimer sa volonté de voir maintenues les quatre classes à la rentrée scolaire prochaine. Dans ce cadre de compétences limitées et afin de répondre à une demande d'écoute, Mme le Maire propose aux parents présents un rendez vous avec les élus de la commission « Vie scolaire » le lundi 11 juillet à 17h en mairie.

• **TRAVAUX MAIRIE** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de délai au 10 décembre 2011 pour l'ensemble des lots et l'avenant de travaux supplémentaires pour le lot « carrelage »

• **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE** : Mme le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet du Rhône conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Le conseil municipal émet un avis défavorable au sujet de ce projet (9 voix : contre ; 5 abstentions) :

- d'une part en raison du projet de fusion du SYDER avec le SIGERLY
- d'autre part en raison de la dissolution du S.I des Rossandes qui entraînerait un transfert de la compétence relative à l'assainissement collectif à la Communauté de Communes

• **LOTISSEMENT « LE TREVE »** : Après en avoir débattu lors de la réunion du 7 juin 2011, le Conseil Municipal est en mesure de prendre sa décision quant à la demande du promoteur du lotissement du Trêve. Le conseil municipal serait prêt à accepter la cession gratuite de la voirie du lotissement sous certaines conditions (13 voix pour, 1 voix contre)

- le descriptif des travaux devra être présenté à la commune
- la commune sera invitée aux réunions de chantier
- il sera effectué une vérification de la structure de la chaussée à la plaque
- les réseaux devront être contrôlés par caméra
- la cession à la commune ne pourra être effective que lorsque tous les lots seront bâtis

- **CIRCULATION « RUE DES IRIS »** : Mme le Maire rappelle le débat du 7 juin sur le sens de circulation à faire adopter dans la rue des Iris suite aux travaux de la mairie. Elle fait part de l'avis émis par les riverains qui appréhendent les conséquences d'un sens unique, la difficulté du respect de la priorité à droite au croisement de la rue des Iris et du Chemin Profond. Ces derniers proposent que les sens de circulation actuels soient maintenus ou que la circulation dans le Chemin Profond se fasse en sens unique. Il est décidé que les sens de circulation actuels seront maintenus dans la rue des Iris et que la pose d'un miroir soit éventuellement envisagée si nécessaire pour faciliter la visibilité au croisement des deux rues. (11 voix pour le maintien des sens de circulation, 3 voix contre).
- **LOTISSEMENT DU GAREL** : Le plan du lotissement est approuvé (14 voix pour). Un chiffrage du montant de l'opération va donc être élaboré par l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui le présentera le jeudi 28 juillet aux membres des commissions « Urbanisme, voirie » et « Bâtiments ».
- **TRAVAUX CIMETIERE** : Madame le Maire rappelle le projet d'agrandissement du cimetière. Elle expose que le bureau d'études retenu suite à la consultation de maîtrise d'oeuvre est le cabinet SEITT à Saint Etienne. Elle invite l'assemblée à délibérer au sujet des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cette opération. Sous réserve que les sondages à effectuer sur le terrain ne révèlent pas la présence trop importante de roches entraînant un surcoût du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - décide d'acquérir environ 800 m² de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section AC n° 44, appartenant à Monsieur de Lescure, moyennant le prix de 3.10 € le m²
 - sollicite du Département la cession de la parcelle cadastrée AC n° 43 d'une surface de 700 m²
 - précise que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire nécessaires à ces acquisitions
- **TERRAINS DE « LA COTE »** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le 12 juillet prochain, le directeur de la SAFER proposera à Mme Delphine RIVIERE la possibilité d'acquérir une partie des parcelles AR 27 et 29
- **MODIFICATIONS BUDGETAIRES « LOTISSEMENT FRARIE »** : Des virements de crédits sur ce budget annexe sont approuvés par l'assemblée
- **COMMISSIONS MUNICIPALES** :
 - Commission « Vie scolaire »** : Les membres de la commission font un résumé du dernier conseil d'école. Un bilan de la consultation effectuée au sujet de la sécurisation des entrées et sorties scolaires est présenté. Très majoritairement, les parents et riverains souhaitent que l'arrêt et le stationnement devant l'école soient interdits et qu'il soit installé des barrières de sécurité permettant d'obstruer l'angle mort entre la rue et l'espace libre devant l'école.
 - Commission « Voirie-Urbanisme »** : La première consultation pour la révision du PLU a été infructueuse car une seule réponse est parvenue en mairie. Un nouvel appel d'offre est lancé, le dépôt devant avoir lieu avant le 25 juillet.
Les travaux de voirie réalisés à la Blénière font objet de débat. M. Garel exprime son désaccord sur le choix de la réfection de la partie haute du chemin de la Blénière qui selon lui n'était pas suffisamment abîmée. Mme le Maire rappelle que la commission voirie avait exposé le plan de travaux lors d'une précédente réunion de conseil et qu'il aurait été pertinent que chacun expose son avis à ce moment-là. M. Bastion et M. Delorme expliquent le choix de la commission par le fait qu'un tronçon de cette voie était urgent à refaire et qu'il était plus logique de procéder en même temps à une amélioration du reste la voie.
- **QUESTIONS DIVERSES** :
 - **Chantier international de jeunesse** : Un point est fait sur le déroulement positif du chantier.

Le 06 septembre 2011 :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. BARD. BASTION. COQUARD. DELORME. DUMAS. GAREL. GROSMOLLARD. PAVERO. REYNARD. ROCHAND. SOLEYMIEUX. VIANNAY.
ABSENT EXCUSE : Monsieur GERBOUD.

- **PLAN LOCAL D'URBANISME** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'études Rosine Buhot-Loiseau de St Etienne a été retenu afin d'effectuer le travail de révision pour un coût de 17 650 euros HT. Une première réunion avec la commission « Voirie-urbanisme » aura lieu le 13 septembre, à 15h30.
- **TRAVAUX CIMETIERE** : Le conseil est informé que les sondages de sol seront effectués cet automne par les employés communaux sous le contrôle de l'entreprise SEITT. Le compromis de vente avec les propriétaires des parcelles permettant l'agrandissement devrait être signé rapidement.
- **LOTISSEMENT « RUE DES GAVOTS »** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lotissement privé va être créé rue des Gavots, à côté du Barmat. Le lotisseur et son géomètre sont venus rencontrer les élus pour

présenter le projet. Il est demandé au Conseil Municipal de se déterminer sur l'acquisition de la voirie de ce lotissement et de la surface d'espaces verts imposée par le PLU dans le cadre d'un aménagement d'un parc de plus de 10 lots. En contrepartie, Mme le Maire explique qu'il a été suggéré par les élus qu'un chemin piétonnier soit réalisé entre le lotissement communal du Garel et ce lotissement privé; ce qui favorisera le lien avec le village pour les habitants du Garel.

Le conseil municipal accepte la cession gratuite de la voirie du lotissement et de la partie espaces verts sous certaines conditions (13 voix pour)

- le descriptif des travaux devra être présenté à la commune
- la commune sera invitée aux réunions de chantier
- il sera effectué une vérification de la structure de la chaussée à la plaque
- les réseaux devront être contrôlés par caméra
- la cession à la commune ne pourra être effective que lorsque tous les lots seront bâtis
- un chemin piétonnier sera créé entre le lotissement communal du Garel et ce futur lotissement

• **LOTISSEMENT DU GAREL** : Mme le Maire présente le plan détaillé et informe le conseil que le coût estimatif des travaux sera transmis par le bureau d'études lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 15 septembre à 14h30.

Deux entreprises (SARL SE PISCINE et Forquez) seraient susceptibles de s'installer dans les deux nouveaux lots prévus à cet effet.

• **SUBVENTIONS EUROPEENNES** : Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a obtenu une subvention de 10 000 € pour le financement des études du lotissement Le Garel, et une subvention de 10 000 € pour le financement de la chaudière à granulés bois du nouveau bâtiment de la mairie, dans le cadre des crédits européens Leader.

• **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE** : Considérant que Mme Delphine Rivière refuse de libérer les terrains communaux au lieu-dit « La Côte » qu'elle occupe sans aucune autorisation, et qu'aucun accord amiable n'a pu être établi, le conseil à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à ester en justice afin d'obtenir une décision pour condamner Mme Rivière à quitter ces parcelles.

• **CESSION DE TERRAIN** : Il est décidé la cession à Monsieur Alain Vignon d'une partie de la parcelle cadastrée AR n° 134 située le long de sa propriété, au prix de 0.31 € le m² avec une servitude de passage au profit de M. et Mme Flower.

• **UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE** : Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que la mise à disposition du public du dossier de demande d'UTN élaboré par M. et Mme Flower a commencé le 19 août et qu'elle se clôturera le 19 septembre. Dans le courant de l'été, M. et Mme Flower ont été invités par la Préfecture à apporter encore de nouveaux éléments à leur dossier.

• **ALIENATION CHEMIN RURAL** : Mme le Maire est autorisée à ouvrir une enquête publique en vue de procéder ultérieurement à l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « La Côte ».

• **QUESTIONS DIVERSES** :

Vie scolaire : Mme le Maire explique qu'avant la rentrée, elle a été en contact avec M. Lopez, inspecteur départemental et l'équipe pédagogique afin de préparer l'arrivée des 71 élèves dans les meilleures conditions. Elle transmet la décision de l'Inspecteur de l'Académie de fermer une classe mais de toutefois maintenir un temps de décharge à l'enseignante chargée de direction, à savoir Mme Annick Chazaud. M. Lopez assure à ce jour que le seuil de réouverture de la 4ème classe sera de 81.

Il est précisé que les familles qui lors de la réunion de conseil du 7 juillet avaient demandé à être entendues par les élus ne se sont pas présentées auprès des membres de la commission « Vie scolaire » le 11 juillet comme il leur avait été proposé.

Travaux Mairie : Malgré quelques retards les travaux avancent et l'emménagement pourra s'envisager le 20 septembre.

Courriers de remerciements : Mme le Maire donne lecture des courriers de remerciements de l'ARAIRE et de Vie Libre pour les subventions versées par la commune.

Chantier international de jeunesse : Les déléguées de « Jeunesse et Reconstruction » demandent qu'il soit fixé une date pour une réunion de tous les acteurs afin de dresser un bilan de cette action estivale. Il est retenu la date du vendredi 30 septembre à 20h.

Le 04 octobre 2011 :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. BARD. BASTION. COQUARD. DELORME. DUMAS. GAREL. REYNARD. ROCHAND. SOLEYMIEUX. VIANNAY.

ABSENT EXCUSE : Madame GROSMOLLARD. Messieurs GERBOUD. PAVERO.

• **AVENANT AU CONTRAT PLURI ANNUEL CONCLU AVEC LE DEPARTEMENT** : Mme le Maire présente la demande d'avenant au contrat pluri annuel 2009-2013.

Il est proposé de supprimer l'opération « agrandissement de l'école » et d'augmenter les montants des opérations suivantes :

- « la rénovation de la salle polyvalente » pour une éventuelle installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques
- « la restauration des registres » pour un nombre supérieur de manuels

Il est apporté une modification liée à l'augmentation du taux d'aide pour l'année 2010 (taux de 60% au lieu de 55% pour les années 2009 et 2011) pour les opérations suivantes :

- « agrandissement du cimetière »
- « garderie périscolaire » (année 2010)

Il est envisagé une opération nouvelle « Aménagement d'un espace générationnel – 1ère tranche en 2013 d'un montant de 215 400 euros HT subventionnée par le Département à 55% ». Il s'agirait de créer dans l'ancien presbytère un espace favorisant les liens intergénérationnels : centre d'accueil pour la petite enfance et des petits logements avec salle commune pour les personnes âgées

Cette proposition d'avenant est approuvée à l'unanimité des membres présents.

• **TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER ET D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE** :

En raison du démarrage de ces deux opérations, la demande d'arrêt de subvention est déposée auprès du Département.

• **TAXE D'URBANISME** :

- Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, un nouveau dispositif appelé « taxe d'aménagement » a été créé. Il entrera en vigueur le 1er mars 2012. Cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. L'assiette de la taxe est constituée par la valeur unique de 660 euros par mètre carré de Surface Hors d'œuvre Nette. Un abattement unique de 50% s'applique sur les 100 premiers mètres carrés. Pour la part communale, la fourchette des taux est fixée entre 1% et 5%.

Sans délibération du conseil municipal le taux de 1% s'appliquera.

Après en avoir débattu, il est décidé de chiffrer une simulation et de différer la prise de décision sur le taux à appliquer à la prochaine réunion.

- Mme le Maire donne lecture du courrier de particuliers exprimant la demande d'une exonération de taxe foncière comme la loi le permet lors de construction de maison ayant le label BBC. Le Conseil Municipal salue cette initiative éco-citoyenne.

Il est mentionné que ces futurs propriétaires peuvent déjà prétendre à différentes aides pour les encourager dans cette démarche s'ils fournissent des factures de travaux.

Les conseillers municipaux précisent que l'exonération demandée de 50% ou 100% pouvant être accordée pour 5 ans minimum et jusqu'à 10 ans crée une forme d'inégalité sur le territoire français car chaque commune reste libre de sa décision. Il est aussi ajouté que la maison BBC de 2011 comporte les caractéristiques de la Réglementation Thermique qui s'appliquera pour toutes les constructions en 2012 et que de ce fait, le label BBC n'apparaît plus comme un choix exceptionnel. Aussi, à partir de 2012, toutes les nouvelles habitations pourraient donner droit à exonération. Néanmoins, il est précisé que sur notre territoire français, la mise en application des Réglementations Thermiques est encore peu cadrée.

Il est décidé de ne pas appliquer cette exonération (7 voix contre et 4 abstentions).

• **MODIFICATION ASSURANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL** : Mme le Maire informe le conseil d'une modification du taux de cotisation du contrat groupe d'assurance. Suite à l'adoption de la loi portant sur la réforme des retraites, il s'avère que l'allongement de la durée du travail a deux impacts principaux sur les prestations du contrat d'assurance et sur le système de provisionnement qui doit être mis en place par l'assureur :

- prise en charge d'une durée supplémentaire d'indemnisation des sinistres connus au 31/12/2010 et donc majoration en conséquence des provisions déjà constituées.
- prise en charge de la survenance des arrêts futurs concernant les agents ayant plus de 60 ans.

En conséquence le taux de cotisation de notre contrat passera de 5,45% établi en 2009 à 5,94% au 1er janvier 2012. L'assemblée accepte cette augmentation.

• **AVENANT A LA CONVENTION POUR L'AGENCE POSTALE** : L'avenant à la convention relative à l'agence postale communale proposé par la Poste et applicable en janvier 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il mentionne entre autre que l'indemnité compensatrice s'élèvera désormais à 950 euros.

• **COTISATION AU CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)** : Mme le Maire donne lecture d'un courrier du CNFPT et d'un communiqué de presse de l'Association des Maires de France qui invitent les élus à participer à la défense du droit à la formation des agents en adoptant un vœu pour le rétablissement de la cotisation communale à 1%. Cette cotisation devrait baisser de 10% en raison de l'adoption par le Parlement d'un amendement à la loi de finances. Il est décidé à l'unanimité des membres présents d'adresser à Monsieur le Préfet un

vœu de rétablissement de la cotisation à 1%.

• QUESTIONS DIVERSES :

Commission « Bâtiments » et « Voirie-Urbanisme » : Les membres des commissions font un compte rendu de la dernière réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre en ce qui concerne le projet d'éco-lotissement. Des précisions sont apportées sur le traitement des eaux pluviales et sur l'éclairage public.

Il est rappelé que l'équipe de maîtrise d'œuvre encourage la commune à donner un nom à ce lotissement. D'un commun accord, il est décidé de solliciter toute la population à l'aide d'un article dans le bulletin.

Commission « Bâtiments » - chantier Mairie : Les membres de la commission précisent que les travaux sont commencés dans les anciens bureaux, que la salle du conseil devrait être terminée rapidement. M. Castor, artiste de Chambost a fait plusieurs propositions de formats de trompe l'œil pour cacher la fenêtre sans ouverture. La version la moins onéreuse est retenue (3 251 €). Plusieurs idées sont émises comme celles de voir figurer une fenêtre, le blason de Chambost-Longessaigne, Marianne... Il sera demandé à M. Castor de faire plusieurs esquisses. Il est évoqué le fait que cette fenêtre pourra peut-être un jour être ré-ouverte auquel cas, il importe d'en tenir compte dans l'engagement avec M. Castor ; son œuvre pourrait alors être déplacée.

Commission « PLU » : Mme le Maire rappelle aux membres de la commission qu'un lourd travail les attend et que leur présence sera indispensable. Mme Loiseau-Buhot maître d'œuvre de la révision a précisé lors de la première rencontre qu'il sera nécessaire de prévoir des réunions mensuelles.

Changement dans la répartition des tâches à l'école : Mme le Maire explique qu'en raison de la baisse d'effectif à l'école, il n'y a plus lieu de mobiliser deux personnes pour la garderie périscolaire. Aussi, un des deux agents est désormais affecté uniquement aux tâches d'entretien de l'école. Ceci permet donc de libérer des heures pour le nettoyage de la mairie.

Panneaux d'affichage : Il est décidé d'installer un nouveau panneau pour l'affichage officiel. Le panneau existant sera désormais à disposition des associations. La mairie se chargera de l'affichage.

Commémoration : M. Coquard annonce que la commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 13 novembre. L'heure sera précisée ultérieurement en fonction des disponibilités de la clique de Longessaigne. Il se charge de réserver la salle Faye.

Sécurité routière et piétonnière : Mme le Maire donne lecture d'un courrier de particuliers qui lui rappellent ses devoirs en tant que Maire et plus particulièrement ceux concernant la sécurité estimant comme elles l'avaient expliqué au préalable oralement que les enfants et personnes âgées sont en danger à la sortie du village, route de Panissières.

Elle explique qu'elle a été alertée par plusieurs personnes sur le fait que des automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse imposées en agglomération et que d'autres adoptent des comportements irresponsables.

Les conseillers rappellent que cette situation a déjà été évoquée et déplorent l'irrespect du code de la route.

Il est à nouveau suggéré que les ralentisseurs comportent des dangers et ne sont pas l'idéal pour les riverains. L'idée de placer des panneaux de limitation de vitesse hors agglomération à l'entrée du village est à nouveau proposée, comme le fait de déplacer les panneaux d'entrée de l'agglomération. Ces points seront repris avec le département. Il est aussi rappelé que l'affichage lumineux de la vitesse du véhicule pourrait être une solution mais qu'elle comporte un danger pour les jeunes. Il est rapporté par des élus d'autres communes qu'ils s'amuseraient à battre des records de vitesse. En attendant le choix d'une mesure, il sera précisé que pour regagner le centre-village, les enfants peuvent éviter la route départementale et emprunter le chemin piétonnier qui monte vers la chapelle.

OPAH : Suite à la sollicitation de Mme le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'idée d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire qui pourrait peut-être voir le jour sur le territoire intercommunal.

Panneau lumineux : Suite à la proposition de la Communauté de Communes, Le Conseil Municipal réaffirme son souhait de ne pas procéder à l'installation de panneaux lumineux d'informations.

Le pesticide « Cruiser OSR » : Mme le Maire donne lecture du courrier de la Ruche de l'Ecologie en partenariat avec le syndicat des apiculteurs qui souhaitent encourager les maires à prendre un arrêté interdisant l'emblavement des surfaces du territoire communal dédiées aux cultures arables au moyen de semences de colza enrobées par le produit phytopharmaceutique Cruiser OSR. Le 3 juin dernier, le Ministre de l'Agriculture a autorisé la mise sur le marché de ce pesticide alors qu'il est d'une extrême toxicité pour les abeilles. Bien que sensible à ce message, le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de ne pas prendre d'arrêté du fait que la culture du colza ne se pratique pas sur la commune.

Prochaine réunion du conseil : elle sera peut-être avancée au lundi 7 novembre.

Le Maire
Marie-Luce ARNOUX

Au fil des jours

Solidar'endé

Samedi 3 septembre, l'association Solidar'endé organisait une soirée Mali à l'occasion du passage à Chambost d'Ali GUINDO (membre de l'association et originaire d'Endé, village du pays Dogon). En début d'après-midi, il y eut d'abord une réunion du bureau de l'association dans les locaux de la Mairie de Chambost (siège de Solidar'Endé) en présence d'Ali bien sûr, de Michel DUTEL, Président (véritable cheville ouvrière), de Peggy GUILLERMIN, secrétaire, et des autres membres du bureau.

A 18h30, salle Faye, une réunion débat suivait, qui a permis à Michel (après la projection d'un montage photos) de retracer son parcours d'attachement à ce pays Dogon et surtout à Ali, professeur de philosophie à Bamako, de donner de sa place, son point de vue sur le

Mali aujourd'hui, les problèmes de vie quotidienne du village confronté à la déforestation, à la sécheresse, au départ des jeunes. Il a été question de l'aide qu'apportent les ONG (organisations non gouvernementales, comme Solidar'endé).

La force de conviction d'Ali, a permis à la salle, d'entamer avec lui, un débat très intéressant sur les problématiques de l'aide, sur le rôle de la France...

Vers 20h, un repas africain (poulet au riz gras) concocté par Laurence PACCARD, permettait à la soirée de se conclure sur une note plus légère, au son de percussions africaines.

Yves BARD

Rentrée scolaire

En ce lundi 5 septembre, ce sont soixante-treize petits élèves qui ont repris le chemin de leur école. Sourires, nouveaux cartables, souvenirs de vacances, etc., chacun a pu retrouver avec joie ses camarades après l'été ; seules quelques larmes ont été versées par les plus petits. Parents et enfants ont été accueillis par l'équipe enseignante (Mmes Mamdy et Mennesson pour les très petites sections, petites sections et

moyennes sections, Mmes Chazot et Fessy pour les grandes sections, cours préparatoire et cours élémentaire 1 et Mme Roy et M. Boulon pour les cours élémentaire 2, cours moyen 1 et cours moyen 2) puis chacun s'est dirigé vers sa classe.

Cette année, suite à la fermeture d'une classe, les élèves sont répartis par cycles ; rapidement,

chacun a pu trouver ses marques dans cette nouvelle organisation pour se mettre au travail.

La rentrée à l'école publique de Chambost s'est bien passée et dès la première semaine, parents, enfants et enseignantes se sont retrouvés lors d'un goûter convivial dans la cour de l'école !

L'équipe enseignante

Fête patronale

C'est sous un temps clément que s'est déroulé la traditionnelle fête patronale de Chambost ce troisième weekend de septembre. Le vendredi soir, un jambon au foin était servi par l'association des jeunes, suivi d'un karaoké, le tout dans une ambiance chaleureuse. Subitement les membres du comité des fêtes sont arrivés dans leur déguisement de Dalton « surveillés » par Lucky Luke et Ma' Dalton, de retour de l'aubade aux commerçants. Ils ont continué ainsi le samedi et le dimanche matin.

Le samedi soir, la fanfare de Brullioles et les majorettes de Sainte-Foy-L'Argentière ont animé la retraite aux flambeaux, puis nous avons pu assister à un superbe feu d'artifice offert gracieusement par la municipalité. Le dimanche après-midi, une démonstration de vélo acrobatique a été proposée par l'équipe des professionnels d'Acrobike, dont le responsable Bruno JANIN est champion de France. Nous avons fini cette journée par une très bonne soupe aux choux.

Pour le plaisir des petits et des grands, les manèges avaient investi la place du village durant ces trois jours. Comme chaque année, le concours de pétanque a clôturé ce weekend de fête. Soixante joueurs étaient au rendez-vous malgré un temps incertain. Le comité des fêtes vous remercie de votre participation à la fête patronale et vous donne rendez-vous le samedi 10 décembre prochain pour le marché de Noël et son pot au feu.

Le comité des fêtes



L'arbre à bonbons

Ce dimanche 2 octobre, le Sou des écoles de Chambost-Longessaigne organisait sa traditionnelle marche de l'arbre à bonbons. Le beau temps était au rendez-vous. Les familles qui sont venus avec parents et amis ont

permis le succès de cette marche. C'est donc soixante-sept adultes et soixante-huit enfants qui ont parcouru environ les cinq kilomètres de cette marche. Tout au long du parcours, ils ont cherché les solutions du rébus avec la joie pour les enfants

d'arriver au relais ou ils découvraient l'arbre aux bonbons. A l'arrivée, le goûter bien mérité fut aussi un bon moment de convivialité.

Fabienne ANDREVON

Informations diverses

Chronique jardinage

Exemple d'innovation que j'ai testée cet été : la culture en lasagnes (hors sol). Sur une petite surface de 1 m. sur 4 m. j'ai d'abord mis des cartons et des journaux directement posés sur l'herbe pour isoler de la terre, ensuite j'ai superposé une couche de 5 cm d'azote (tonte d'herbe fraîche) et une couche de 5 cm de carbone (feuilles sèches ou paille) et ceci en 3 fois ce qui fait 6 couches d'où une hauteur de 30 cm et finir par une dernière couche de 5 cm de compost. Bien arroser pour détremper la masse de végétaux et on peut planter de suite en apportant un peu de terre autour des racines du plant. Au départ j'ai commencé par des salades qui ont bien poussées, et des pommes de terre qui sont devenues énormes. Ensuite j'ai mis quelques plants de courgettes, de tomates, de haricots et de choux. Dans l'ensemble tout a bien produit, mais les tomates ont pris le mildiou et les choux les piérides. En fin d'été, la masse s'est beaucoup réduite et contribue à enrichir le sol comme un compost. Globalement l'expérience est positive, je la renouvellerai l'année prochaine sur une autre parcelle.

Comme je l'avais prévu, la production fruitière a été abondante, mais une impressionnante attaque de guêpes frelons et mouches s'est produite sur les fruits, j'ai dû mettre des pièges pour freiner cette hécatombe. Quant au verger la récolte globale est satisfaisante, malgré un

climat estival perturbé. La notion de réchauffement climatique se détermine par une hausse de la moyenne des températures de la planète. Elle se traduit surtout dans notre milieu tempéré par des perturbations ou les extrêmes s'alternent rapidement, ce que nous avons bien constaté cet été. L'adaptation des organismes vivants à ces changements sera difficile, d'où la nécessité d'anticiper ou modifier nos pratiques culturales. Par des choix de variétés peut être moins productives mais plus résistantes et plus économes en eau. Par l'application des principes de la permaculture dont l'un deux favorise la pousse spontanée de plantes couvre-sol et ombragères, et d'autres approches à découvrir.



Quand les récoltes sont abondantes se pose la question du stockage et de la conservation. Pour les légumes racines, je pratique avec succès l'enfouissement dans du sable dans un bac en bois ou en plastique, à l'abri du gel. Les cucurbitacées se conservent très bien à l'air libre dans un local frais. Quant aux légumes feuilles (choux blettes ...) il faut procéder à une transformation. Tout le monde connaît la stérilisation et la congélation, j'utilise également la lacto-fermentation, méthode ancestrale qui s'est perdue. Elle consiste à découper les légumes en morceaux, les mettre en bocaux ou autre récipient en verre ou en terre et faire démarrer une fermentation par une légère saumure, en température ambiante. Ils seront ensuite stockés dans une cave. Le résultat obtenu est une fermentation lactique très digeste au goût acidulé (exemple : la choucroute).

En prévision des futurs semis, je récupère les graines de certains légumes et fleurs que j'ai volontairement laisser monter. J'ai remarqué que cette technique est valable 2 ou 3 ans mais pas davantage car les caractéristiques génétiques se dénaturent. Parmi les travaux d'automne, outre compostage et fumure dont j'ai parlé dans une chronique précédente, je protège les fruitiers par un badigeon du tronc avec une bouillie à base d'argile (3 kg), de bouse de vache (2 kg), de poudre de roche (200 g), de décoction de prêle (¼ l), de cendres de bois (200 g), d'huile végétale (½ l), le tout mélanger dans 8 l d'eau. Brosser les troncs pour enlever mousses et

lichens et appliquer cette bouillie au pinceau. Cela apporte une protection contre certains parasites, contre le gel et nourrit l'arbre.

Ainsi préparé, le jardin peut entrer en dormance pour l'hiver, sous son apparente nudité, il se ressource dans le tréfonds de la terre pour une nouvelle éclosion printanière. Nous serions bien inspirés, nous, humains, de suivre à son exemple les cycles biologiques d'intériorité et d'extériorisation de la vie.

Chantal TORRE

Cette chronique jardinière est la dernière de l'année, normal, c'est l'automne. C'est aussi la dernière contribution de Chantal TORRE, au bulletin, sur le thème des jardins.

Au nom de l'équipe, je tiens à la remercier pour la qualité de ses chroniques, animées par sa passion en la nature nourricière, qu'elle a bien voulu nous faire partager. Je profite de l'occasion, pour inviter d'autres passionnés (il y en a sûrement) à nous faire découvrir à leur tour, leur jardin secret, à travers une chronique dans le bulletin municipal. Qu'ils se manifestent, ils seront les bienvenus.

Yves BARD

Bibliothèque

Voici les horaires de la bibliothèque pour les permanences : Chaque mercredis de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00. Chaque samedis de 10h00 à 12h00.

Sou des écoles

Le Sou des écoles a tenu son assemblée générale le vendredi 23 septembre à 20h00 à la Mairie en présence de Mme Le Maire, des maitresses et de parents d'élèves. Après avoir présenté le bilan de l'année écoulée, les maitresses ont fait part de leurs projets pour cette année.

Nous avons procédé à l'élection d'une nouvelle trésorière après le départ d'Eliane BOURRAT qui n'a plus d'enfant à l'école. Nous la remercions vivement pour son dévouement au sein de l'association et ses six années au poste de trésorière. Mme Sabrina COTTANCIN est donc passée trésorière et Béatrice CHAMBOST vice-trésorière. Pas de changement pour les autres postes :

Présidente : Elisabeth BADOIL

Vice-présidente : Delphine GERBOUD

Secrétaire : Fabienne ANDREVON

Vice-secrétaire : Stéphanie CERNESSE

Nous avons accueilli dans l'association des nouveaux membres : Virginie VERNAY, Magalie COQUET, Sophie COQUARD et Agnès GUERPILLON. Nous tenons également à remercier pour leur investissement, les membres qui ont quitté l'association. Les manifestations principales sont reconduites pour cette année : la kermesse le 10 décembre 2011 pour la fête de Noël, le concours de belote le 8 janvier 2012 et le loto le 5 février 2012.

C'est dans une bonne ambiance que nous avons terminé cette assemblée autour du verre de l'amitié.

Elisabeth BADOIL

Cantine de l'école

A l'école de Chambost-Longessaigne, le service de cantine est assuré par une association tenue par des parents d'élèves. L'association est subventionnée par la municipalité. Les parents d'élèves participent financièrement en payant les repas des enfants et l'adhésion à l'association. La cantine scolaire accueille environ quinze à vingt enfants par jour.

L'assemblée générale de la cantine s'est tenue le 16 juin dernier. Tout le fonctionnement de la cantine a été expliqué et discuté avec les parents présents. Par la même

occasion, Stéphanie CERNESSE est devenue la nouvelle trésorière.

A partir d'octobre et pour l'année scolaire 2011/2012, les prix des repas seront de :

4,50 € pour les repas les inscrits « Occasionnel »

4,10 € pour les repas des inscrits « Permanent ».

L'adhésion à l'association reste à 7€ par famille.

Toute personne intéressée par la participation à l'association est la bienvenue, pour cela il suffit de nous contacter, nous organisons plusieurs

réunions en cours d'année.

Appel à don : nous aurions besoin d'un frigo de moyenne capacité. Si vous en avez un en trop et en bon état de marche, nous serions preneurs !

Contacts :

Inscriptions et plannings : Frédérique VINCENT, secrétaire 04.74.70.67.63

Fonctionnement général : Raphaëlle RABILLON, présidente

09.51.99.00.69

cantine.chambost@gmail.com

Raphaëlle RABILLON

Classes en 2

Un concours de belote est organisé samedi 15 octobre à partir de 20h30 par les Classes en 2. La soirée se déroule à la salle polyvalente et un casse-croute sera

offert en plus des animations comme la tombola et la buvette. Le montant de la participation est de quatorze euros par doublette.

Attelages du Joux

La fête du cheval du 9 avril 2011 à Chambost-Longessaigne s'est bien déroulée : le beau temps était au rendez-vous, les visiteurs et les cavaliers aussi. Les démonstrations de chevaux de trait, du maréchal ferrant et les prestations musicales du groupe de musique franco-brésilienne « Fragodjə » et celles de danse country du club de danse de Chambost-Longessaigne nous ont tous ravis.

L'association « les attelages du Joux » a cependant mis un terme à son existence le 9 septembre 2011,

ses membres ne partageant plus les mêmes projets et/ou souhaitant pour des raisons personnelles cesser leur activité bénévole.

D'un commun accord, les membres de l'association ont décidé de reverser la subvention obtenue en 2011 de cent-cinquante euros à la municipalité. Le reste des bénéfices faits lors de la troisième édition de la fête du cheval sera versé intégralement à l'association « la maison des Molières » située à l'Arbresle et à Haute-Rivoire qui accueille des personnes adultes, aveugles et handicapées et les

rééduque entre autre par l'équithérapie.

L'ensemble des membres de l'association souhaite remercier les associations et les particuliers pour leur aide dans l'installation, le prêt de matériel et leur participation aux trois éditions de la fête du cheval. Nous remercions également toutes les personnes qui sont venues nous rendre visite lors de ces manifestations.

Les membres de l'association les attelages du Joux

Décorations de fin d'année

Comme l'an dernier, il sera mis à la disposition des personnes qui le souhaitent, des végétaux pour les décorations en façade à l'occasion des fêtes de fin d'année. Toutes les bonnes volontés seront bienvenues

pour partager suggestions et astuces lors d'un atelier idées-déco qui pourrait être mis en place pour l'occasion. Lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, un prix

sera décerné à la meilleure décoration limitant au maximum l'énergie électrique.

Rentée pour le Chambost-Longessaigne Association Volley Ball

Les entrainements ont repris le jeudi soir depuis début septembre, avec cette année un effectif de seize adhérents et nos deux coaches : Ghislain BERNARD pour la partie physique et Audrey GERVASON pour la technique.

Une équipe est engagée pour le championnat UFOLEP.

Souhaitons à tous une bonne saison 2011/2012!!

Pour tout renseignement contacter : Christian CHEVALIER au

06.84.14.80.57

Ghislain BERNARD au

06.25.47.16.83



Eco-lotissement

Le projet de création d'éco-lotissement au lieu-dit « Le Garel » avance. Les plans sont terminés. L'équipe de maîtrise d'œuvre affine désormais son travail sur la gestion des eaux pluviales, sur les derniers choix à faire en ce qui concerne les essences végétales et les matériaux pour les voies roulantes. Le cahier des charges à destination des futurs propriétaires est en cours d'élaboration. Ce projet sera présenté à la commission « lotissement » au siège de la Direction Départementale des Territoires, le 21 octobre. Cette commission a pour objectif d'apprécier les projets au regard des attendus pour un développement durable. Elle est en mesure aussi de proposer des adaptations visant à respecter au mieux le cadre de l'éco-lotissement établi sur notre département.

permis d'aménager, nous nous préoccupons vraiment du nom à donner à ce lotissement. Pour cela, nous avons besoin des suggestions du plus grand nombre. Selon vous, quel terme pourrait révéler une volonté d'accueil de nouvelles familles ? Nous vous encourageons à bien vouloir nous aider à trouver un nom qui traduirait à la fois qu'il fait bon vivre à Chambost et qui plus est, dans un cadre environnemental respecté et préservé. Alors, à vos crayons !

Vous pourrez déposer vos propositions dans la petite urne mise à votre disposition dans le hall de la mairie avant le 3 novembre 2011. Nous vous remercions vivement pour votre participation.

Comme nous approchons de la phase qui consiste à lancer l'appel d'offres et à déposer la demande de

Marie-Luce ARNOUX

Commission communication

Voici plus de trois ans et demi que la commission communication dont je fais partie édite trimestriellement le bulletin municipal et s'occupe du site internet de la commune. Vous pouvez maintenant nous transmettre votre adresse e-mail afin de recevoir le bulletin en version numérique dès sa parution ainsi que toutes informations sur les manifestations se déroulant sur le canton. Pour cela, rendez-vous sur la page du bulletin municipal du site internet www.chambost-longessaigne.com

J'invite toutes les associations à nous transmettre des informations sur leurs manifestations qui pourront être envoyés à nos contact si cela est demandé.

Enfin, n'oubliez pas que la semaine du 17 au 23 octobre se déroulera la semaine du goût avec la participation de la marque Le lyonnais : Monts et Coteaux.

Yannick ARCIS

